



Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)
BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

**GROUPE CONSULTATIF SOJA
(GCS)**

Charte de Fonctionnement

Adoptée le 23 juin 2021 à Dassa-Zoumé



Préambule

Le Bénin connaît depuis 2016 des réformes visant la dynamisation du secteur agricole en général et des filières en particulier. C'est ainsi que les acteurs à divers niveaux des chaînes de valeur du soja du Bénin développent et fédèrent des idées qui concourent à la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion de cette filière. De l'état des lieux de la filière et au vu des constats faits, les défis suivants sont à relever :

- (i) la nécessité d'une restructuration des acteurs du maillon production pour les rendre plus forts ;
- (ii) la nécessité de l'organisation des autres familles d'acteurs ;
- (iii) la nécessité de la création d'un environnement qui facilite la synergie d'actions entre les différentes familles d'acteurs des chaînes de valeur ;
- (iv) la nécessité de la fédération des différentes familles d'acteurs pour la mise en place de l'Interprofession Soja.

Fort de cela, sous l'égide de l'ATDA pôle 4 et des partenaires techniques et financiers, les acteurs se sont réunis à Grand-Popo les 18 et 19 novembre 2020 pour convenir de la mise en place d'un cadre de concertation des différents acteurs de la filière soja.

Les 08 et 09 décembre 2020 à Dassa-Zoumé, à l'occasion d'un atelier de concertation avec les acteurs, il a été retenu la liste exhaustive des différentes parties prenantes du cadre dénommé « Groupe Consultatif Soja » abrégé « **GCS** ». Ainsi, le Directeur Général de l'ATDA pôle 4, chef de file de la filière soja, par note de service n°098/ATDA-BDC/DP/DAF/SA du 14 décembre 2020, entérine la création, la composition, les attributions et le fonctionnement du GCS.

La présente charte décrit le cadre d'une gouvernance de qualité au sein du Groupe Consultatif Soja.

Chapitre 1^{er} : Création - Mission - Objectifs

Article 1^{er} : Création

Il est créé entre les groupes d'acteurs signataires de la présente charte de fonctionnement, un cadre d'échanges relatifs à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies pour la promotion de la filière Soja dénommé Groupe Consultatif Soja (GCS).

Article 2 : Mission

Le Groupe Consultatif Soja (GCS) a pour mission d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies pour la promotion et le développement de la filière Soja.



Article 3 : Objectifs

Le Groupe Consultatif Soja (GCS) a pour objectifs de :

- proposer des actions pertinentes visant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement de la filière soja ;
- suivre la mise en œuvre des actions visant la promotion et le développement de la filière Soja ;
- analyser les contraintes des différents familles d'acteurs de la filière soja et proposer des approches de solutions ;
- identifier les actions à mener et les cibles à responsabiliser.

Chapitre II : Composition - Engagements

Article 4 : Composition

Les membres du Groupe Consultatif Soja (GCS) sont les représentants des structures suivantes :

Chef de file	ATDA 4	Directeur Général ou son représentant
Secrétaire	UNPS	Directeur Exécutif
Rapporteur	SOJAGNON-ONG	Coordonnateur
Membres	DGC	Directeur Général du Commerce ou son représentant
	ABS	Coordonnateur
	UPC Bio	Coordonnateur
	FNPS	Président ou son représentant
	FeNaFAB	Présidente ou sa représentante
	CoopDICPA	Président ou son représentant
	Voix des Consommateurs	Président ou son représentant
	FLUDOR BENIN SA	Président Directeur Général ou son représentant

Le Chef de file :

- convoque et préside les sessions ;
- assure le bon fonctionnement du GCS ;
- représente le GCS auprès des partenaires ;
- mobilise les ressources nécessaires pour le GCS.

Le secrétaire :

- assure le secrétariat des sessions du GCS ;
- constitue la mémoire du GCS ;
- appuie le chef de file dans la gestion de l'agenda du GCS.

Le rapporteur :

- rédige les rapports et procès-verbaux (PV) des sessions et autres rencontres du GCS ;
- présente les rapports et PV aux sessions et autres rencontres.

Article 5 : Engagements

Les représentants des organisations et structures membres du Groupe Consultatif Soja (GCS) s'engagent à :

- mettre conjointement en œuvre leurs efforts et moyens autour des objectifs du GCS ;
- être régulièrement présents aux rencontres ;
- participer à l'animation d'éventuelles commissions thématiques mises en place ;
- s'assurer de la motivation des personnes qui les représentent ;
- respecter la mise en œuvre des résolutions prises par le GCS ;
- maintenir le dialogue permanent entre les membres du GCS.

Il est souhaité que les membres du GCS qui se sont engagés à la présente charte fassent montre de leur disponibilité et assiduité aux différentes sessions.

Article 6 : Droits des membres

Tout membre du Groupe Consultatif Soja (GCS) a le droit :

- d'être informé ;
- de s'informer sur les activités du groupe ;
- d'être impliqué dans les activités du groupe ;

Article 7 : Devoirs des membres du Groupe Consultatif Soja (GCS)

Tout membre du groupe a le devoir de :

- respecter les dispositions contenues dans la charte de fonctionnement du GCS ;

- contribuer à la cohésion et à l'atteinte des objectifs du GCS ;
- soutenir toute activité initiée par le GCS ;
- se garder de faire des communications au nom du GCS sauf s'il est mandaté ou autorisé.

Article 8 : Modalités de prise en charge

Pour la participation des membres du GCS aux sessions, seules les indemnités de mission (déplacement, restauration et hébergement) leurs sont payées.

Chapitre III : Attributions - Fonctionnement

Article 9 : Attributions

Le Groupe Consultatif Soja (GCS) organise librement ses sessions selon les principes de souplesse, de pragmatisme et de recherche d'efficacité.

Le GCS a pour attributions de :

- élaborer et adopter un plan de travail annuel ;
- modifier au besoin sa charte de fonctionnement;
- évaluer son fonctionnement et son efficacité au regard des missions qui lui sont assignées et proposer des ajustements adéquats ;
- veiller à la bonne circulation de l'information entre les membres ;

Article 10 : Périodicité des sessions

Le GCS se réunit en session ordinaire deux (02) fois par an et autant de fois en session extraordinaire sur convocation du Chef de file.

Article 11 : Validité des décisions

Pour que les décisions soient valides, les sessions du GCS doivent rassembler au moins la moitié des membres plus un. Les décisions sont adoptées par consensus. En cas de défaut de consensus, les décisions doivent recueillir au moins les suffrages de la majorité plus un des votants. En cas d'égalité de voix, celle du chef de file est prépondérante.

Article 12 : Constitution et fonctionnement des commissions thématiques

Le GCS peut décider de la constitution de commissions techniques de travail sur des préoccupations relatives à la promotion et au développement de la filière Soja, appelées commissions thématiques auxquelles participent les membres sur la base de leur domaine d'intervention ou de compétences. Les personnes non membres du GCS dont les compétences sont jugées nécessaires peuvent faire

partie des commissions thématiques. Chaque commission thématique est animée par un facilitateur et un secrétaire-rapporteur.

Chapitre IV : Ressources du Groupe Consultatif Soja

Article 13 : Mobilisation de ressources

Les ressources nécessaires au fonctionnement du Groupe Consultatif Soja sont mobilisées par l'ATDA pôle 4 auprès de l'Etat et des différents partenaires accompagnant la filière.

Chapitre V : Adoption et modification


Article 14 : Adoption et modification

La présente charte de fonctionnement est approuvée et adoptée à l'unanimité des membres. Elle peut être modifiée en session ordinaire sur demande de la majorité des membres.

Fait à Dassa-Zoumé, le 23 juin 2021

Ont signé

Président/Chef de File



Kassimou ISSAKA
(DG ATDA 4)

Secrétaire



Fortuné AMONSOU BIAOU
(Directeur Exécutif/UNPS)

Rapporteur



Patrice Lagnon SEWADE
(Coordonnateur SOJAGNON)

MEMBRES

Hassane IBRAHIM N'GUATADO
(Coordonnateur ABS)

Gounou SAKA
(Coordonnateur UCP Bio)

Rolande M. CODJIA
(Point Focal CoopDICPA)

Louise AYLARA
(Présidente FeNaFAB)

Bio Amadou GORADO
(Président FNPS)

Ganiou ISSIAKA
(Représentant FLUDOR-BENIN. SA)

Jérémie DOVOEDO
(Représentant DGC/MIC)

Robin ACCROMBESSI
(Représentant Voix des Consommateurs)